



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE  
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE  
20, AVENUE DE SEGUR  
F-75353 PARIS 07 SP

## Décision d'approbation de modèle n° 00.00.851.008.1 du 11 décembre 2000

### Analyseur de gaz d'échappement des moteurs CAPELEC modèle CAP 3100 (classe I)

-----

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 22 novembre 1996 relatif à la construction, au contrôle et à l'utilisation des analyseurs de gaz des moteurs d'échappement.

#### **FABRICANT :**

CAPELEC – 126, rue Emile Baudot – Le Millénaire – 34000 MONTPELLIER

#### **OBJET :**

La présente décision complète la décision n° 96.00.851.010.1 du 10 décembre 1996 <sup>(1)</sup> relative à l'analyseur de gaz CAPELEC modèle CAP 3100.

#### **CARACTERISTIQUES :**

L'analyseur de gaz des moteurs d'échappement CAPELEC modèle CAP 3100 faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par la décision précitée par la possibilité d'avoir en option une cellule de mesure des oxydes d'azote.

L'indication du titre volumique en oxydes d'azote n'est pas contrôlée par l'Etat.

Les autres caractéristiques restent inchangées.

#### **SCELLEMENTS :**

Les dispositions sont identiques à celles figurant dans la décision précitée.

#### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Le numéro et la date figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision sont identiques à ceux fixés par la décision précitée.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée, pour la sous-direction de la métrologie, au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/A080452-D2 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

La présente décision est valable jusqu'au 10 décembre 2006.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale,  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

<sup>(1)</sup> : Revue de Métrologie : juin 1997, page 247.